

Significations lexicales et notionnelles dans les domaines de spécialité

Sylvie Vandaele (1) et Mariana Raffo (2)

Département de linguistique et de traduction
Université de Montréal
3150, rue Jean-Brillant, Montréal, QC, H3C 3J7 (Canada)
(1) sylvie.vandaele@umontreal.ca
(2) mariana.raffo@umontreal.ca

Résumé – Abstract

De nombreux travaux ont amené à opposer, au sein du discours, la désignation et la prédication. Boisson et coll. (1994:12) ont souligné que de « ces deux moments, [...], la désignation est conceptuellement première », ce qui pourrait expliquer pourquoi la terminologie et la dictionnaire spécialisée se sont essentiellement consacrées à la dénomination, que l'on peut considérer, sous certains aspects, comme une instance lexicalisée de la désignation. Il se trouve que de nombreux termes, entendus comme dénominations spécialisées, contiennent des unités lexicales prédicatives, voire semblent s'y réduire. Dans le présent article, nous proposons une réflexion sur la présence d'unités lexicales prédicatives au sein de syntagmes terminologiques dans le domaine biomédical. Dans un premier temps, nous ferons état de problèmes soulevés par les définitions, telles qu'on les trouve dans différents dictionnaires spécialisés en anglais et en français, d'unités lexicales prédicatives. Nous montrerons, à partir d'exemples, que ces définitions sont souvent vagues ou ambiguës et que si elles rendent compte, au mieux, d'une signification lexicale, elles ne permettant pas de distinguer les notions spécialisées. La conséquence de cet état de fait est une difficulté majeure dans l'établissement de l'équivalence terminologique dans une autre langue. Dans un deuxième temps, nous nous interrogerons sur les éléments lexicaux nécessaires, au sein d'un syntagme terminologique, à la représentation linguistique d'une notion autorisant l'établissement d'une équivalence interlinguistique. À la lumière de cette analyse, nous concluons par quelques propositions visant à distinguer la signification des termes de celle des unités lexicales.

Lexical and notional significations in specialised domains

Many studies have come to oppose designation and predication within speech. Boisson *et al.* (1994) note that of "these two moments, [.....], designation is conceptually first¹", which could explain why terminology and the making of specialised dictionaries are essentially dedicated to naming, which one could consider, in a certain way, as a lexicalized instance of designation. There are numerous specialised names, represented by simple or complex nominal terminological syntagms, that contain predicative lexical units, or that seem to be reduced to them. In the present article, we shall reflect on the presence of predicative lexical units within terminological syntagms in the language of biomedicine. First, we shall describe the current state of the problem as raised by the definitions of these units, such as those found in a number of specialised English and French dictionaries. We shall demonstrate, through examples, that these definitions are often vague or ambiguous. If, at best, they account for a lexical signification, they are not sufficient to precisely distinguish specialised notions. Thus, the consequence is a major difficulty when trying to establish equivalences in another language. Second, we shall look at the necessary lexical elements, within a terminological syntagm, in relation to the linguistic representation of a notion allowing for the establishment of an interlinguistic equivalent. In light of the results of this analysis, we shall conclude with a number of propositions intended to distinguish the signification of terms and that of lexical units.

Keywords – Mots Clés

Terme, unité lexicale, prédicat, actant, signification lexicale, signification notionnelle, équivalence

Term, lexical unit, predicate, actant, lexical signification, notional signification, equivalence

Les analyses terminologiques font habituellement appel à la décomposition en traits et aboutissent idéalement à la constitution de définitions analytiques (ou en compréhension), qui explicitent le genre prochain (générique) et les différences spécifiques. Toutefois, Béjoint (1993:25) souligne à quel point la définition terminologique « se révèle souvent décevante, incohérente, inexplicablement changeante et peu rigoureuse, et même, en dernier ressort, souvent inefficace ». Par ailleurs, Béjoint et Thoiron (2000:8) font remarquer que certaines unités échappent à la définition analytique, comme, par exemple, *adjuvant*, *fonction* ou *catalyseur*. De fait, dans le cadre de la constitution d'une base de données terminologique bilingue regroupant des notions de biologie cellulaire, de biologie moléculaire et de biochimie (environ 500 notions²), nous avons repéré un grand nombre de ces unités « récalcitrantes », qui sont de type prédicatif. De nombreux problèmes de cohérence descriptive ont été soulevés lors de leur analyse ou de celle de syntagmes en contenant : le découpage des notions et le regroupement des contextes et des définitions repérés dans

¹ Notre traduction.

² La base de données sera accessible par le site BiomeTTico (<http://www.biomettico.net>). Voir Boudreau et Vandaele, 2008 (sous presse).

différentes sources se sont révélés complexes à établir, notamment pour déterminer les équivalences interlinguistiques. Or, les unités prédicatives, dont le type habituel est le verbe ou l'adjectif qualificatif, sont particulièrement abondantes en biomédecine sous forme nominale, déverbiale ou déadjectivale, ce qui est corroboré par la surreprésentation des noms dans les dictionnaires spécialisés (Rouleau, 2001). Dans le présent article, nous nous concentrerons donc sur ces formes nominales.

Dans une première section, nous présenterons, à partir d'exemples, la problématique soulevée par la définition des unités prédicatives et des syntagmes en contenant, ainsi qu'une typologie de ces derniers. Les difficultés définitoires sont d'autant plus aiguës pour la traduction que l'équivalence interlinguistique entre les termes doit se fonder sur leur relation avec une notion³ transcendant les langues, du type de l'archi-concept décrit par Thoiron et al. (1996).

Nous terminerons par une réflexion sur la relation qu'entretient l'unité prédicative avec la fonction dénominative, sur les concepts de notion et de signification, ainsi que sur les répercussions sur ce que l'on entend par « terme ».

1 Des unités lexicales prédicatives dans les dictionnaires spécialisés biomédicaux

Le concept de prédicat est en éternelle tension entre la logique et la linguistique (Lyons, 1977 ; Gross, 1981 ; Mel'čuk et al., 2004a et 2004b ; Rastier, 2007 ; Roussarie, 2008). Il est indissociable de l'idée d'argument, pour la première, et de celle d'actant, pour la deuxième – terme que nous privilégions. Rastier souligne que la logique des prédicats, qui fait suite à la logique des classes, anticipe les théories de l'actance : avec Frege, la prédication devient « le rapport entre un prédicat et un ou plusieurs arguments » (Rastier, 2007:5). Quant au concept d'actant, il trouve sa source chez Tesnière, pour qui il représente un participant au « procès » exprimé par le verbe (le prédicat). La « valence », métaphore empruntée à la chimie, correspond au « nombre de crochets que présente un verbe et par conséquent le nombre d'actants qu'il est susceptible de régir » (Tesnière, 1966:238). Ainsi, comme l'explique Touratier (1987:405), une unité lexicale est un prédicat monovalent si un seul « crochet » doit être mobilisé pour la faire entrer dans un énoncé. Il précise également que le concept d'actant n'est pas véritablement superposable à celui d'argument. En particulier, une unité lexicale prédicative peut posséder un certain nombre d'actants, mais ceux-ci ne se réalisent pas tous nécessairement en contexte, soit qu'ils sont exprimés par un élément anaphorique comme un pronom, soit qu'ils sont totalement absents, la situation évoquée par le texte les rendant implicites.

Ces considérations s'étendent aux unités prédicatives non verbales, à savoir les noms déverbaux et déadjectivaux. Ce sont précisément les cas repérés par Béjoint et Thoiron : X

³ Nous préférons utiliser « notion » plutôt que « concept » pour éviter toute confusion avec la question des modes de conceptualisation, qui est l'objet principal de notre recherche (voir par ex. Vandaele, 2008 ; Vandaele et al., 2006).

*catalyseur de Y ; X adjuvant de Y ; X fonction de Y*⁴. Si, sur le plan terminologique, *catalyseur* ou *adjuvant* semblent devoir être traités en rapport avec des notions, ce n'est pas le cas de *fonction*, qui le sera plutôt sous l'angle des modes de conceptualisation (Vandaele, 2008). Cependant, le traitement de *effet*, *action* et *efficacité* qui, en pharmacologie, se rapportent à des propriétés de médicament, est moins évident d'emblée. Ces unités et leurs équivalents anglais comptent en fait parmi les plus complexes que nous ayons eu à analyser (Vandaele et Lapointe, 2006a et 2006b) : premièrement, à cause de leur banalité apparente (l'idée de l'efficacité d'un médicament semble aisément compréhensible au premier abord), deuxièmement, parce que cette banalité cache des notions véritablement spécialisées (ainsi, il faut distinguer des notions très différentes selon qu'il s'agit de l'efficacité pharmacologique ou l'efficacité thérapeutique), troisièmement, en raison de leur statut prédicatif.

Dernier élément de préambule, il convient de préciser la façon de distinguer les unités prédicatives de celles qui ne le sont pas : la condition nécessaire et suffisante pour repérer une unité non prédicative est l'existence d'une « signification⁵ *ex orationem*⁶ » autonome. S'y applique généralement une définition analytique⁷. Aucun « crochet » actanciel n'est nécessaire. Le test, au plan cognitif, est donc de s'interroger sur la complétude ou au contraire sur l'indétermination de la signification d'une unité donnée en l'absence de tout co-texte : ainsi, *protéine* ou *cellule* ne demandent aucun autre élément lexical supplémentaire pour accéder à la signification⁸ et sont parfaitement définis grâce à une définition canonique. Par contre, la totalité de la signification d'un prédicat n'est pas accessible partiellement hors contexte (*action de X ?*) : il faut préciser au moins un actant pour pouvoir y accéder (*action d'un médicament*).

⁴ Lyons (1977:185) suggère que certaines unités passent de la dénotation à la prédication en discours. Nous croyons plutôt que le statut de prédicat ou de non-prédicat est une propriété intrinsèque d'une unité lexicale (par ex., Mel'čuk, 1995), mais que le discours autorise, précisément, la dénotation.

⁵ Les différentes écoles de pensée ne s'accordant pas, nous avons décidé de réserver le mot « sens » (*meaning*) à l'interprétation d'un énoncé (laquelle tient compte de la situation extralinguistique) et « signification » (*signification*), aux caractéristiques sémantiques de l'unité hors discours, comme le fait Ducrot (1980). Ce choix a pour avantage de tenir compte de la réflexion menée sur le sens des textes sous l'angle de la traductologie, et de faire état d'une certaine distanciation que nous prenons à l'égard d'une vision du lexique strictement codifiée hors contexte.

⁶ L'expression est empruntée à Rastier (1998:447).

⁷ Encore que la question de la prototypie puisse être source de complications... (Kleiber, 1990)

⁸ Préciser le domaine ne remet pas en cause le caractère prédicatif ou non d'une unité : cela permet de distinguer soit différentes significations (*cellule*, en biologie cellulaire, ne renvoie pas à la même catégorie d'entités que dans le milieu carcéral), soit des facettes (la partie la plus saillante de la signification de *protéine* en diététique ou en biochimie n'est pas exactement semblable, mais il n'y a pas pour autant plusieurs acceptions).

1.1 Quelques problèmes de définition

Le modèle définitoire fondé sur la distinction du genre prochain et des différences spécifiques ne s'applique aux unités prédicatives qu'en apparence. Ainsi, dans la définition de *catalyseur* fournie par le Dictionnaire de biologie⁹ :

« Substance qui accélère une réaction chimique »

on peut penser que le genre prochain est *substance* et la différence spécifique, *qui accélère une réaction chimique*. En fait, *substance* et *réaction chimique* expriment plutôt des actants de ce prédicat (*X est catalyseur de Y*). Dans ce sens, *substance* tombe dans la catégorie des « pseudo-génériques » de Béjoint (1993:21) ou des « faux incluants » de Rey-Debove (1971:238-243). Les valeurs de X et de Y sont des noms de catégories actanciennes mises en relation par *catalyseur* : X représente l'ensemble des substances partageant une même propriété (être catalyseur) et Y représente l'ensemble des réactions chimiques¹⁰. La paraphrase faisant usage du verbe sera : *X catalyse Y*. Béjoint (1993:21) souligne à juste titre que les définitions des déverbaux posent problème, car les « pseudo-génériques », qui sont vagues, ne font pas partie de l'organisation taxonomique du domaine.

Une des conséquences des tentatives de définition analytique des unités prédicatives isolées est la variabilité des définitions rencontrées dans des sources dictionnaires ou terminologiques homologues qui, relevant du même domaine spécialisé, devraient pourtant témoigner d'une certaine cohérence. Cette situation est observée particulièrement pour des prédicats tels que *inhibiteur* ou *inhibition*, *activateur* ou *activation*, *action*, *effet*, *efficacité*... Ainsi, tandis que *inhibiteur* ne fait l'objet d'aucune entrée indépendante dans le Dictionnaire de médecine Flammarion¹¹, il est défini de manières variables par le Dictionnaire des termes de médecine (« le Garnier-Delamare ») et par le Dictionnaire médical de Manuila et al., deux classiques parmi les dictionnaires médicaux français.

Le Garnier-Delamare mentionne une acception pour l'adjectif (« Qui provoque l'inhibition ») et renvoie à l'entrée *inhibition*, ainsi définie :

« 1° Ralentissement ou arrêt d'une réaction chimique (par ex. enzymatique) sous l'effet d'un inhibiteur (v. ce terme). 2° (physiologie) Affaiblissement ou annulation d'une activité par une autre (V. Bobath (*méthode des*)¹². »¹³

⁹ Polonovski J. (2000) *Dictionnaire de biologie*, Paris, Conseil international de la langue française.

¹⁰ Cette mise en relation de différentes catégories est fondamentale dans le mécanisme de la conceptualisation métaphorique ou métonymique (Vandaele et al., 2006 ; Vandaele, 2008).

¹¹ Kernbaum S., dir. (2001) *Dictionnaire de médecine Flammarion*. 7^e éd. Paris, Médecin-Sciences, Flammarion.

¹² La méthode des Bobath est une technique de rééducation neuromusculaires visant notamment à *inhiber* les mouvements réflexes et les positions spastiques.

¹³ Delamare J. et al. (2006) *Le Garnier-Delamare – Dictionnaire des termes de médecine*. 29^e éd. Paris, Maloine.

La deuxième acception mentionnée pour *inhibiteur*, en tant que nom, est la suivante :

« 2° *s.m.* [angl. ***inhibitor***] Élément (physique ou chimique) capable de diminuer ou de suspendre l'activité d'une substance organique, de ralentir ou d'arrêter une réaction chimique (p. ex. enzymatique) sans prendre part à cette réaction. V. *amplificateur* et *inducteur*. »¹²

Le Dictionnaire médical, quant à lui, sépare lui aussi l'adjectif du nom :

« 1) a. (angl. ***inhibitory***). Qui provoque l'inhibition, En physiologie, se dit d'un nerf qui freine l'activité de l'organe ou de la structure qu'il innerve ; en génétique, se dit d'un gène qui contrarie l'action d'un autre gène. 2) m. (angl. ***inhibitor***). En biochimie, substance réduisant la vitesse d'une réaction enzymatique. 3) m. (angl. ***inhibitor***). En biologie et microbiologie, toute substance qui diminue ou arrête le développement ou la multiplication d'un organisme. »¹⁴

Faut-il vraiment conclure que le nom *inhibiteur* possède plusieurs acceptions ? Rien n'est moins sûr : d'une part, l'absence de cohérence entre les définitions du nom *inhibition*, de l'adjectif dérivé *inhibiteur* et du nom *inhibiteur* est inquiétante. D'autre part, la structure actancielle de ce dernier reste la même : *X est un inhibiteur de Y*, X étant une entité (« élément physique ou chimique », « substance »), Y étant un processus (« activité d'une substance organique », « réaction chimique », « réaction enzymatique », « développement ou [...] multiplication d'un organisme »). Si l'on postule qu'une simple spécification des catégories actanciennes conduit à différencier des acceptions, une unité lexicale deviendrait, de façon quelque peu absurde, le générique (ou l'hyperonyme) d'elle-même : ainsi, *inhibiteur* (*X est un inhibiteur de Y*, où X = entité et Y = processus) serait le générique de *inhibiteur* (X = élément physique ou chimique et Y = réaction chimique, par exemple), car les hypercatégories « entité » et « processus » incluent celles qui sont mentionnées dans les définitions. De plus, il faudrait envisager autant d'acceptions que de catégories et d'instances subsumées par ces hypercatégories générales. Cela mène à un problème logique fondamental. En effet, « entité », d'une part, et « processus », d'autre part, subsument les catégories actanciennes apparaissant dans les définitions. C'est qui est notable, c'est que « élément physique ou chimique » et « substance » renvoient à des catégories pratiquement semblables, tandis que « activité d'une substance organique », « réaction chimique », « développement [...] d'un organisme » et « multiplication d'un organisme » correspondent à des catégories disjointes : autrement dit, elles ne sont pas reliées par une relation proche de généralité et ne peuvent être regroupées que sous l'hypercatégorie abstraite « processus ». La disjonction des catégories actanciennes nous paraît ainsi être la clé fondamentale permettant de distinguer des notions différentes – bien que nous ne sous-estimons pas la difficulté. Par conséquent, les définitions relevées ne rendent pas nécessairement compte d'une différence d'acception de l'unité prédicative *inhibiteur*, mais permettent de cerner des notions distinctes en restreignant la réalisation potentielle des actants. Nous verrons plus loin que cette restriction peut se réaliser indirectement par des implications logiques.

Quant à la conjonction *ou*, elle témoigne certes de la non-correspondance entre ces définitions et la définition analytique canonique, mais aussi de l'effort des dictionnaires pour condenser

¹⁴ Manuila L. et al. (2004) Dictionnaire médical, 10^e éd. Paris, Masson.

l'information dans un volume le plus restreint possible. Toutefois, cette pratique constitue un obstacle majeur à l'établissement des équivalences interlinguistiques.

Nous proposons donc de distinguer la signification lexicale, exprimée dans notre exemple par la structure actancielle *X est un inhibiteur de Y*, et les significations notionnelles, déterminées par la distinction des catégories d'actants. Dans le cas de *inhibiteur*, c'est la disjonction des catégories actanciennes qui réalisent Y qui permet de caractériser les notions (Figure 1). On remarquera par ailleurs que l'adjectif *inhibiteur* est défini de façon très générale, et que sont précisées les notions de *nerf inhibiteur* ou de *gène inhibiteur* – tout comme devraient l'être les notions de *substance inhibitrice de réaction chimique*, de *réaction enzymatique* ou de *développement d'un organisme*, la nominalisation correspondant en fait à une forme réduite de la formulation. Autrement dit, il est économique, dans un dictionnaire unilingue, de créer des entrées à partir de la forme réduite, mais le prix à payer est une imprécision des notions et une approximation sémantique dont nous verrons les conséquences plus loin.

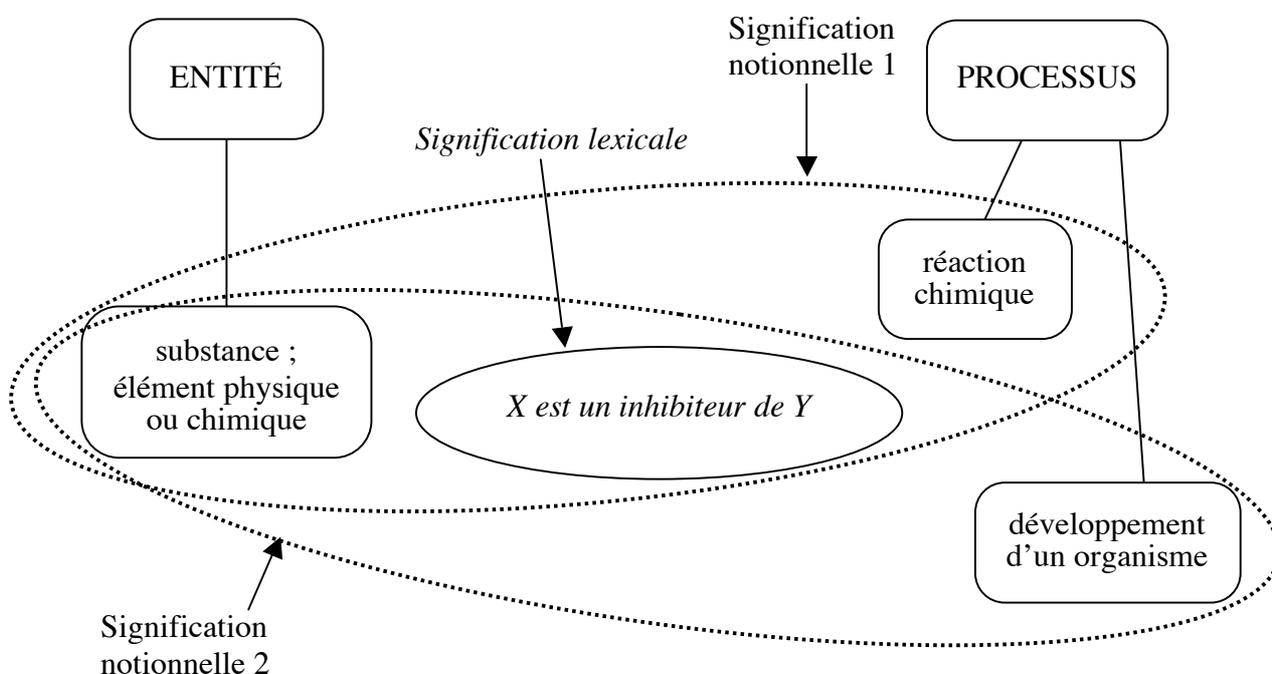


Figure 1 : Signification lexicale et signification notionnelle

L'unité *efficacité* est un autre cas pour lequel on peut interroger la pertinence de distinguer des acceptions, même si tout pousse à le faire dans un premier temps, comme nous l'avons d'ailleurs fait nous-mêmes (voir Vandaele et Lapointe, 2006a et 2006b, pour une analyse détaillée). Là aussi, il faut plutôt distinguer différentes notions pour lesquelles *efficacité* a la même signification lexicale : d'une part, l'efficacité d'une molécule sur le plan moléculaire (capacité d'une molécule [le ligand] à provoquer un effet dans la cellule après fixation sur son

récepteur) ; d'autre part, l'efficacité thérapeutique d'un médicament (capacité d'un médicament à provoquer un effet thérapeutique), qui peut être réelle (lorsque le médicament est administré dans la population) ou potentielle (lorsqu'elle est évaluée dans le cadre d'un essai clinique). L'acception de *efficacité* ne change pas, ce sont les notions dénotées par les expressions *efficacité sur le plan moléculaire*, *efficacité thérapeutique*, *efficacité réelle*, *efficacité potentielle* qui sont distinctes. Que *efficacité* soit utilisé comme une forme réduite du syntagme dans de nombreux contextes et que cette unité soit répertoriée seule dans des sources terminologiques ou dictionnaires ne change rien à ce constat. Les variations définitives observées dans les ouvrages normatifs mettent ainsi en évidence la difficulté à mettre en rapport une unité lexicale prédicative avec une notion, mise en rapport qui constitue pourtant le cœur de toute entreprise terminologique.

De façon intéressante, Touratier (1987:409) souligne :

« [...] les omissions d'actants fournis par la situation désignée peuvent donner lieu à des fixations lexicales que les dictionnaires répertorient sous la rubrique des sens techniques ou idiomatiques du verbe ».

Dans les dictionnaires et les encyclopédies spécialisées, dont les nomenclatures comportent de façon préférentielle des formes nominales, l'omission des actants concerne plutôt les noms déverbaux et déadjectivaux. Le cas de *récepteur* est particulièrement révélateur à cet égard et permet de mettre en évidence deux autres phénomènes : le rôle de l'implication logique dans la restriction des catégories actanciennes et le problème soulevé par la délimitation des notions reliées par une relation partitive. Pour un pharmacologue, la notion à associer à *récepteur* (ou à *receptor* en anglais) ne pose aucun problème d'indétermination : elle correspond à une structure moléculaire sur laquelle se fixe un ligand et dont le rôle est soit la transduction d'un signal moléculaire (cas des récepteurs membranaires), soit le transport du ligand dans un site particulier de la cellule (cas des récepteurs des hormones stéroïdiennes). Là encore, la forme pseudo-analytique de la définition mêle les cartes. En fait, *récepteur* est prédicatif : *X est récepteur de Y*, *X = structure moléculaire*, *Y = ligand*. Toutefois, la puissance de cette notion en pharmacologie, qui est à la base de l'étude de la très grande majorité des médicaments, suffit à expliquer l'implication logique « si *domaine = pharmacologie*, alors *X = structure moléculaire* et *Y = ligand* ». Celle-ci est si forte qu'il n'est pas nécessaire, pour un spécialiste, de préciser les actants pour accéder à la notion *ex orationem*.

Pour un physiologiste, il en sera différemment. La fonction de récepteur s'applique-t-elle à un organe, à un tissu, à une cellule, voire à une partie de cellule ? Autrement dit, quelle est la valeur de *X* ? Et « récepteur » de quoi : quelle est la valeur de *Y* ? Une substance, des signaux, des stimulus ? Les dictionnaires spécialisés proposent des définitions diverses, qui fusionnent, en fait, plusieurs notions distinctes à l'aide de la conjonction *ou*. Ainsi, on trouve dans le Garnier-Delamare, à l'entrée *récepteur* :

« 1° Organe, tissu ou cellule (*organe-*, *tissu-* ou *cellule-cible*, *organe*, ou *tissu effecteur*, *cellule effectrice*) influencé électivement par une substance élaborée dans un point du corps plus ou moins éloigné. [...] 3° ***D'une manière plus générale***, organe ou partie d'organe sensible aux variations de certaines constantes physiologiques (pression :

barorécepteur ; composition chimique : chémorécepteur) capable de déclencher une réaction correctrice de ces variations. »¹⁵

Le Dictionnaire médical précise quant à lui une notion bien spécifique – et il a le mérite d’indiquer le syntagme complet :

« 2) m. *Récepteur sensoriel* : origine d’une fibre nerveuse sensitive, sensible à un excitant spécifique tel que le froid, la lumière, les sons, etc. »¹⁶

L’implication logique forte qui permettait d’accéder à la notion en pharmacologie n’existe plus en physiologie, ce qui nous ramène dans une situation d’indétermination notionnelle sans précision directe ou indirecte des actants. Toutefois, les catégories actanciennes réalisant X sont ici, non pas disjointes, mais imbriquées les unes dans les autres par une relation partitive : organe/partie d’organe > tissu > cellule > origine d’une fibre nerveuse. La distinction des notions se réalise donc ici selon un autre mode, complémentaire du précédent, dans lequel les catégories étaient disjointes. D’où la conclusion : 1) pour accéder à la notion, il faut avoir des précisions sur les actants, soit implicitement (grâce à une implication logique forte restreignant leur possibilité de réalisation), soit explicitement ; 2) la distinction des notions est liée à la disjonction des catégories actanciennes impliquées ou à leur imbrication selon une relation partitive. Il est intéressant de remarquer que l’on retrouve ici les deux grands modes ontologiques fondamentaux, la relation générique/spécifique et la relation tout/partie.

1.2 Typologie des syntagmes

À ce stade de notre réflexion, plusieurs questions se posent. Les exemples qui précèdent font état d’unités prédicatives isolées, pour lesquelles nous avons établi que le rapport avec la notion était, à tout le moins, complexe. Qu’en est-il des syntagmes nominaux comportant des unités prédicatives ? Celles-ci peuvent se trouver en tête du syntagme, mais pas toujours. Comment le rapport à la notion se détermine-t-il alors ?

Différents travaux ont examiné en détail les patrons syntaxiques des syntagmes nominaux de la langue biomédicale (par ex., Maniez et Thoiron, 2004). Nous nous concentrerons uniquement sur la présence ou l’absence d’unités prédicatives, ainsi que sur la clarification de leur statut au sein des syntagmes nominaux repérés dans des dictionnaires ou des corpus. À l’instar de Collet (2000), nous avons adopté la terminologie proposée par Bally (1944) pour désigner les composantes des syntagmes sans présupposer autre chose que leur dépendance réciproque : les syntagmes nominaux sont composés d’un déterminé et d’un ou de plusieurs déterminants. La nature prédicative des unités lexicales composant ces syntagmes a été le critère de classement adopté.

Au sein de syntagmes comportant un déterminé non prédicatif, le déterminant pourra être prédicatif ou non.

¹⁵ Delamare J. et al. (2006) Le Garnier-Delamare – Dictionnaire des termes de médecine. 29^e éd. Paris, Maloine.

¹⁶ Manuila L. et al. (2004) Dictionnaire médical, 10^e éd. Paris, Masson.

- Le déterminant est non prädicatif : par exemple, *membrane cellulaire* ou, en anglais, *cell membrane*.

Dans ce cas, où la structure est parallèle dans les deux langues (ce n'est bien évidemment pas toujours le cas), l'adjectif relationnel *cellulaire* a le même statut que le modificateur *cell* : ces deux unités, non prädicatives, ont pour fonction de préciser une différence spécifique : soit *entourant une cellule* (la membrane cellulaire est, dans ce cas, la membrane plasmique), soit *se trouvant dans une cellule* (il s'agit alors de toute membrane délimitant un compartiment cellulaire, ce qui inclut, par exemple, la membrane mitochondriale, la membrane de l'appareil de Golgi, etc.). Lorsque le déterminant est un adjectif relationnel (*cellulaire*) ou un modificateur nominal (*cell*), il existe souvent plusieurs possibilités de « signification *ex orationem* », comme dans l'exemple cité : de multiples possibilités de paraphrasage sont souvent possibles pour un adjectif relationnel donné et peuvent même constituer un ensemble ouvert (le cas de *clinical* et de *clinique* est un exemple particulièrement complexe). Chacune des possibilités de paraphrase renvoie à une notion distincte : il ne s'agit pas d'une indétermination liée à l'incomplétude d'une structure actancielle, mais plutôt d'une ambiguïté résultant des particularités sémantiques de l'adjectif relationnel¹⁷.

Nous proposons de nommer la propriété d'une unité non prädicative ou d'un syntagme (comme *membrane cellulaire*) consistant à renvoyer à des notions distinctes, « polynotationalité », de façon à la distinguer de la polysémie des unités lexicales, ce sur quoi nous reviendrons dans la dernière partie de l'article.

- Le déterminant est prädicatif : *protéine globulaire (globular protein)*; *protéine adaptatrice (adaptor protein)*; *muscle agoniste (agonist muscle)*.

Dans le cas des prädicats à un actant, comme *globulaire*, la valence est saturée par le déterminé qui exprime l'actant ($X = \textit{protéine}$). Dans ce cas, la notion est cernée. Lorsque le déterminant est un prädicat déverbal à deux ou à trois actants, les valences du prädicat ne sont pas nécessairement saturées. Dans certains cas, comme dans *protéine adaptatrice (adaptor protein)*, il en résulte une indétermination notionnelle liée, ici encore, à une incomplétude de la structure actancielle : *protéine adaptatrice de quoi (Y) à quoi (Z) ?*. Par contre, en raison d'une implication logique (*muscle agoniste [de Y]*, si $X = \textit{muscle}$, alors $Y = \textit{mouvement}$), la notion correspondant à *muscle agoniste* est complètement déterminée.

De même, un déterminé prädicatif pourra être accompagné d'un déterminant prädicatif ou non.

- Le déterminant est non prädicatif : *amplification génique / gene amplification* ; *activation enzymatique / enzyme activation* ou *enzymatic activation*

Dans le premier cas, *génique* et *gene* occupent chacun une valence de *amplification* et de *amplification*, respectivement (*amplification de X* ; *amplification of X*). Dans d'autres cas, comme dans *activation enzymatique (activation de X par Y)*, il peut y avoir ambiguïté sur la

¹⁷ Remarquons au passage que la relation s'exprime nécessairement par un élément prädicatif (*entourant*), le déterminé (*membrane*) occupant alors la première valence de ce dernier. Les linguistes ne s'accordent pas sur la modélisation sémantique des adjectifs relationnels, les uns les considérant polysémiques, d'autres rattachant plutôt la relation à la signification du déterminé.

valence qui est saturée. Autrement dit, est-ce l'enzyme qui est activée ($X = enzyme$), ou est-ce elle qui active ($Y = enzyme$) ? En fait, les deux cas sont possibles, mais le syntagme renvoie alors à deux notions distinctes. Il faut en tirer deux conclusions : d'une part, la signification notionnelle n'est accessible que dans la mesure où les valences du prédicat – ici du déterminé – sont saturées de façon « optimale »¹⁸ ; d'autre part, un même syntagme peut renvoyer à deux notions distinctes, selon la manière dont on interprète la saturation de la valence du prédicat. Il s'agit d'un cas de polynotionnalité, objectivé par l'existence de deux équivalents anglais correspondant à chacune des notions : *enzyme activation (activation of X [by Y] ; X = enzyme)* et *enzymatic activation, (activation [of X] by Y ; Y = enzyme)*. Enfin, la saturation des valences du prédicat peut se réaliser de manière indirecte, grâce à une implication logique : ainsi, dans *inhibition allostérique, allostérique* n'occupe pas la place d'un actant : *inhibition allostérique de X par Y*. Toutefois, si *allostérique*, alors $X = protéine$ et $Y = effecteur allostérique$, ce qui revient à cerner la notion.

- Le déterminant est prédicatif : *inhibition compétitive / compétitive inhibition*.

Dans cet exemple, la valence du déterminant (*compétitive*) est saturée, mais pas celle du déterminé. Il est donc impossible d'avoir accès à la notion : *inhibition de quoi (X) par quoi (Y)* ? Une implication logique vient cependant restreindre les catégories de X et de Y : si *compétitive*, alors $X = fixation d'un substrat sur une enzyme$ ou $X' = fixation d'un ligand sur un récepteur$. Déterminer s'il y a polynotionnalité revient à distinguer, au plan des connaissances encyclopédiques, la catégorie des X et des X', ce qui peut se révéler très complexe et nécessiter l'intervention des spécialistes. En l'absence de données encyclopédiques supplémentaires, il est prudent de les considérer comme des notions distinctes, car la fonction des récepteurs et des enzymes, qui sont dans les deux cas des protéines, est totalement distincte. Ces notions sont proches cependant, et partagent même certains traits : les enzymes et les récepteurs sont caractérisés par la présence d'un site sur lequel se fixe un substrat pour les premières, un ligand pour les seconds, et les lois mathématiques de Michaelis-Menten, qui décrivent la cinétique des interactions substrat-enzyme et ligand-récepteur, s'appliquent dans les deux cas.

Signalons enfin que l'on rencontre aussi, plus souvent en français qu'en anglais, semble-t-il, du moins dans notre corpus, des syntagmes nominaux dans lesquels le déterminant est un syntagme prépositionnel comportant une unité prédicative ou non prédicative : *protéine à boîte F, ARN de transfert, couplage de gènes, amplification de la transcription*. La complétude actancielle varie d'un syntagme à l'autre et les différents cas se ramènent, *in fine*, à l'une des situations décrites plus haut. Nous ne les décrirons pas en détail, afin de ne pas alourdir notre argumentation.

Cette analyse nous permet de proposer la généralisation suivante : un syntagme nominal contenant des prédicats ne désigne une notion (c'est-à-dire que celle-ci est accessible cognitivement) que si les valences du prédicat présentent un degré de saturation optimal. Cette saturation se produit généralement en discours, mais c'est loin d'être le cas dans les dictionnaires, même dans les dictionnaires spécialisés. En toute rigueur, elle devrait être

¹⁸ Ce point mériterait une étude détaillée impossible à présenter ici. La question de l'optimalité de la saturation des valences actancielles est complexe et renvoie directement à la question du « découpage de la réalité » (en catégories...), souvent problématique lorsqu'il diffère d'une langue à l'autre.

maximale. Il y a toutefois des situations où ce n'est pas nécessaire. En effet, lorsqu'il existe une implication logique permettant de déduire les actants manquants, la notion est accessible, que ce soit en discours ou *ex orationem*.

2 La question de l'équivalence terminologique

L'équivalence, en traductologie, est un sujet chaudement débattu (voir par exemple Hatim et Munday [2004] et Kenny [1998] pour des aperçus sur la question). Nous nous limiterons, dans le cadre du présent article, à l'équivalence terminologique, entendue comme équivalence de dénomination d'une notion donnée, telle que Dubuc (2002:73) l'évoque :

« Deux termes sont dits équivalents s'ils affichent une identité complète de sens et d'usage à l'intérieur d'un même domaine d'application. [...] Il y a équivalence même si chaque langue n'envisage pas la même notion sous le même angle. »

Mentionnons d'emblée que, dans cette définition, « sens » renvoie à ce que nous avons appelé « signification », et plus précisément, à « signification notionnelle ». Dubuc souligne par ailleurs la difficulté de l'entreprise, soit que le « découpage de la réalité » est distinct d'une langue à l'autre (Dubuc, 2002:2), soit que les champs de signification ne sont pas exactement superposables ou encore que des considérations communicatives entrent en jeu, comme le niveau de langue (Dubuc, 2002:74). Dans des disciplines telles que la biologie cellulaire et moléculaire, le découpage de la réalité est pratiquement trans-linguistique, car leur développement, qui s'est surtout effectué pendant la deuxième moitié du XX^e siècle, est contemporain de l'internationalisation de la recherche biomédicale. Ce n'est pas nécessairement le cas dans d'autres secteurs de la biomédecine, où les pratiques cliniques sont souvent les héritières de traditions spécifiques (voir, par exemple, l'évolution du concept de ménopause en Europe et en Amérique du Nord [Vandaele, 2003], ou les difficultés rencontrées pour passer des nomenclatures anatomiques nationales aux nomenclatures internationales [Vandaele et Cole, 2005]). Par ailleurs, le fait de ne pas envisager une notion sous le même angle évoque directement l'« archi-concept » (Thoiron et al, 1996), qui se définit par l'ensemble des traits conceptuels explicités par des dénominations employées dans plusieurs langues et renvoyant à des notions homologues.

Les modalités décrites par Dubuc rendent compte de la problématique de la détermination de l'équivalence des dénominations correspondant à des notions. Notre analyse va plus loin : elle débouche sur l'impossibilité d'établir une équivalence sur une base uniquement lexicale. À titre d'illustration, examinons les définitions d'*adressage* et de *targeting* dans des dictionnaires spécialisés :

« Adressage : Transport intracellulaire de protéines de leur site de synthèse à leur site de destination. »¹⁹

« Targeting: The process of aiming at a specified object or area. »²⁰

¹⁹ Polonovski J. (2000) *Dictionnaire de biologie*, Paris, Conseil international de la langue française.

²⁰ *Dorland's Illustrated Medical Dictionary* (2007). 31st éd. Philadelphia, Saunders.

La définition d'*adressage* explicite les catégories actanciennes et permet d'accéder à une signification notionnelle : *adressage de X (protéine) à partir de Y (site de synthèse) à Z (site de destination)*²¹. En revanche, la définition de *targeting*, qui rend compte d'une signification lexicale, interdit d'établir directement une équivalence, car les catégories actanciennes sont soit non précisées ($X = ?; Y = ?$), soit vagues ($Z = a \text{ specified object or area}$). Une hypothèse d'équivalence pourra tout au plus être formulée.

Lorsqu'une unité est prédicative ou lorsqu'un syntagme nominal en contient, il faut préciser les actants pour pouvoir établir l'équivalence. Ainsi, *management of an hospital* a pour équivalent *gestion* ou *administration d'un hôpital*, tandis que *management of a patient* a pour équivalent *prise en charge (thérapeutique) d'un patient*. L'absence de la mention des actants est la pierre d'achoppement des dictionnaires bilingues fondés sur la mise en correspondance d'unités lexicales. Il faut toutefois reconnaître que préciser optimalement les catégories actanciennes peut se révéler complexe.

3 Quelques propositions

La distinction, au sein des langues, des unités prédicatives de celles qui ne le sont pas est fondamentale. Or, peut-être parce que les principes hérités de Wüster ne permettaient pas, dans leur essence même, de prendre en compte cette problématique, la terminologie classique ne l'a pas traitée en profondeur. Toutefois, amalgamer unités lexicales et termes ne nous paraît pas être une solution recevable dans un contexte d'application à la terminologie multilingue et à la traduction – et ce, indépendamment de toute autre considération visant à distinguer les couples terminologie/terminographie et lexicologie/lexicographie (voir par ex. Humbley, 1997). La différence fondamentale entre ces deux couples de disciplines se traduit par la nécessité de traiter, pour l'une, les expressions linguistiques codées rendant compte des notions et, pour l'autre, l'exploration de la signification des unités lexicales. Cette distinction est fondamentale pour la traduction. D'une part, notre analyse, cohérente avec l'idée que l'équivalence interlinguistique des termes passe par la détermination de la notion, montre qu'une unité lexicale prédicative traitée indépendamment de ses actants ne peut être mise en équivalence avec une unité d'une autre langue. D'autre part, la question n'est pas réglée par une atomisation de la signification lexicale des prédicats en une multitude d'acceptations.

Cette réflexion nous conduit à soulever, comme de nombreux auteurs l'ont fait, la question : qu'est-ce que le terme? La réponse à cette question est, bien entendu, cruciale pour la terminologie en tant que discipline, mais nous nous bornerons ici à une discussion purement pragmatique, dans une perspective d'application multilingue, ayant pour finalité soit la mise en œuvre de bases de données terminologiques, soit l'activité traductionnelle. Nous partons du principe qu'il devrait y avoir la plus grande cohérence possible entre la terminologie et la traduction, sur les plans tant cognitif que linguistique.

Si nous considérons que les termes ne sont pas des unités lexicales spécialisées, il ne nous semble pas plus pertinent de leur faire subsumer tous les signes qu'il est possible de rencontrer dans un domaine de spécialité donné, comme par exemple les symboles graphiques

²¹ On remarquera au passage que la présentation de l'entrée conduit à penser que cette définition fait état d'une acceptation particulière de *adressage*, ce à quoi nous nous opposons.

ou les expressions numériques (Rey, 1993 ; cité par Humbley, 2001 :121). Comme en témoigne la diversité des traitements des signes dans un contexte traductionnel, il faut, au contraire, préciser le plus possible leur nature – non pas pour aboutir à une traduction uniquement axée sur le signe, mais au contraire pour les intégrer dans une réflexion portant sur *tous les aspects du texte*, y compris les aspects communicatifs et fonctionnels. Il sera ainsi utile de distinguer les symboles (ayant une validité internationale souvent déterminée par des organismes *ad hoc*, comme les formules chimiques), les formules mathématiques, les schémas, etc. S'il est vrai que l'on peut considérer que ces différents signes renvoient à des notions (voir par ex. Depecker, 2000:94), ils relèvent de dynamiques sémiotiques spécifiques. Par conséquent, dans un premier temps, nous posons que le terme est constitué de « mots ».

Par ailleurs, il nous semble important, pour des raisons d'épistémologie et d'ancrage des pratiques, de garder comme axe de définition du terme le rapport existant entre un mot ou un ensemble de mots et une notion. C'est l'analyse de cette relation qui nous permettra ultérieurement de préciser la définition du terme. Cela repousse bien entendu le problème, à savoir, comment définir la notion ?

Nous admettons que la réalité existe indépendamment de nous-mêmes et du langage (voir Vandaele [2007] pour une réflexion sur les fondements épistémologiques de notre approche), mais que notre activité cognitive essentielle consiste à catégoriser et à conceptualiser les éléments concrets et abstraits du monde – plus exactement, des mondes possibles²². On peut donc admettre, avec les expérialistes, que les catégories sont mentales et non objectives (Lakoff, 1987), mais que l'intersubjectivité partagée leur confère une certaine stabilité, notamment par le fait qu'elles sont nommées. Conceição (2005) définit l'acte de dénomination comme une « activité de catégorisation qui formule sous forme verbale notre perception du monde ». Pour Kleiber (2001:24), la dénomination elle-même est une expression linguistique présentant une certaine stabilité, car résultant

« [d']un acte de dénomination préalable, c'est-à-dire l'instauration d'un lien référentiel ou d'une fixation référentielle, qui peut être le résultat d'un acte de dénomination effectif ou seulement celui d'une habitude associative. »

Kleiber (2001:26-34) précise que l'objet auquel renvoie une dénomination – par opposition au nom propre – constitue un « concept général, rassembleur d'occurrences » (notre notion - en fait une catégorie), plutôt qu'une instance référentielle :

« [...] par la présupposition existentielle qui s'y attachent [...], [les dénominations] constituent un engagement ontologique en faveur des choses dont nous voulons qu'elles existent, qu'elles soient stables et intersubjectivement partagées ».

Par certains aspects, cette position est proche de celle de Temmerman (2000), qui remet en cause, comme d'autres auteurs, l'approche positivo-logique wüstérienne et qui argumente en faveur de la primauté à accorder aux catégories, bien qu'elle situe sa réflexion sur les aspects sociocognitifs de la terminologie dans un cadre herméneutique post-moderne. Par ailleurs, il

²² La dénomination « reflète l'interaction sujet/monde » : à l'instar de plusieurs auteurs (par ex., Eco, 1988/2006 ; Le Ny, 2005), nous avons recours au concept de « mondes possibles », ce qui inclut non seulement le monde de notre expérience sensible, mais aussi les mondes imaginaires et les mondes modélisés issus de la théorisation scientifique (Vandaele, 2007).

ne faut pas sous-estimer le fait que la stabilité des dénominations permet la constitution d'une norme qui vise essentiellement à favoriser le partage de l'intersubjectivité. La norme est, bien entendu, toujours soumise aux aléas de l'usage et de l'évolution des connaissances, voire à des prises de positions politiques ou sociales. Ceci est, précisément, « normal », et l'évolution de la norme se révèle une évidence dans les sciences, les différences d'intersubjectivité partagée étant, par nature, « normales », en raison même de l'activité scientifique. La dictionnaire et la terminologie sont probablement, à ce titre, les véritables Sisyphe de la culture et de la connaissance !

Nous posons donc que la notion correspond à une unité de connaissance représentée par une catégorie. Une catégorie est un regroupement abstrait de référents (réels ou imaginaires) sur la base de conditions nécessaires et suffisantes (la catégorie des protéines) ou sur une base prototypique (la catégorie des oiseaux) en fonction d'une ressemblance de famille ou d'un meilleur exemplaire (Kleiber, 1990). Pour la terminologie, cette réflexion revêt une importance capitale, car l'étude des termes ne peut faire l'économie des réels possibles, non plus que de la manière de les percevoir et de les concevoir - ce qui rend compte de la nature culturelle des dénominations (Diki-Kidiri, 1998). Dans ce cadre, les termes sont des dénominations spécialisées, c'est-à-dire des expressions linguistiques codées renvoyant à des catégories d'un domaine de connaissance, autorisant une économie de moyens au sein du discours²³. Qu'ils soient nés grâce à un travail néologique délibéré (en vue d'une normalisation) ou simplement consacrés par l'usage, les termes renvoient de façon durable à une catégorie notionnelle et, à ce titre, ils doivent être appris par les néophytes et sont susceptible d'évolution en diachronie. Définir le terme en rapport avec une catégorie permet de proposer que leurs définitions ne devraient pas se fonder sur des « pseudo-génériques » ou de « faux incluants », alors que c'est, précisément, souvent le cas pour les unités lexicales. Il faudra voir, évidemment, si cette proposition résiste à la mise à l'épreuve pratique.

Cette restriction du terme à une expression linguistique codée exclut les instanciations discursives des notions, telles que : *Cette hydrolase est inhibée par le p-chloromercuribenzène-sulfonate*²⁴. Elle exclut également les paraphrases libres (Depecker, 2000), non codées, ainsi que différents phénomènes discursifs tels que l'anaphore²⁵. Autrement dit, un énoncé peut renvoyer à une notion, mais ce n'est pas nécessairement un terme. L'exemple présenté plus haut constitue une instanciation discursive de la notion dénommée par les termes complexes, en français et en anglais, respectivement, : *inhibition enzymatique [par Y] / enzyme inhibition [by Y]*, avec *hydrolase* exprimant l'actant X (X = enzyme) et *p-chloromercuribenzène-sulfonate* exprimant l'actant Y (Y = inhibiteur d'enzyme). Par contre, *hydrolase* est un terme (c'est une dénomination codée renvoyant à une

²³ Comme l'affirme Kocourek, cité par Thoiron (1996:510) : « L'un des objectifs essentiels de la dénomination d'un concept est l'abrègement, la création d'une expression brève qui se substitue à une longue description ou définition et qui peut mieux fonctionner dans les textes. »

²⁴ Bülow R. et Overath P. (1985) Synthesis of a hydrolase for the membrane-form variant surface glycoprotein is repressed during transformation of *Trypanosoma brucei*. *Febs Letters*, vol. 187, n°1, p. 105-110. <http://cat.inist.fr/?aModele=afficheN&cpsidt=8669108>, consulté le 15 mars 2008.

²⁵ Un cas particulier est la réduction terminologique, qui mérite d'être mentionnée dans les ressources terminologiques en raison de son caractère partiellement conventionnel (Collet, 2004).

catégorie au sein d'un domaine de spécialité), *p-chloromercuribenzène-sulfonate* peut être considéré comme un terme, puisqu'il est le nom d'une substance chimique²⁶.

Si l'on ne peut confondre terme et unité lexicale, un terme peut être monolexical ou polylexical. Comme de nombreux auteurs l'ont signalé, il est possible d'envisager les verbes et les adjectifs qualificatifs comme des dénominations de procès, d'actions pour les premiers, et de propriétés pour les seconds. Toutefois, la nécessité de préciser les actants explique qu'il est plus facile de consigner, dans un dictionnaire spécialisé, des noms ou des syntagmes nominaux que des verbes ou des adjectifs. Les syntagmes dont la tête est un nom déverbal ou déadjectival seront plus faciles à définir, les adjectifs relationnels, dont la signification lexicale se résume à *relatif à...*, se verront plutôt associés aux noms qu'ils modifient. Quant aux adjectifs qualificatifs, il faut reconnaître que, sauf dans des cas particuliers, la propriété à laquelle ils renvoient est plus aisée à cerner lorsqu'elle est associée à l'objet qu'elle qualifie. Rien n'empêche cependant d'adopter des formats descriptifs dans lesquels il est possible d'associer verbes et adjectifs aux entrées *ad hoc*, soit à titre de dérivés, soit à titre de collocations.

Le point central de notre étude est la suivante : nous proposons de distinguer deux modes de signification, la signification lexicale et la signification notionnelle. La signification notionnelle rend compte de la correspondance entre un terme et une notion. La signification lexicale concerne les unités lexicales. La signification notionnelle et la signification lexicale se confondent lorsqu'un terme est formé d'une ou de plusieurs unités lexicales non prédicatives. La signification lexicale constitue donc une partie de la signification notionnelle, laquelle nécessite la précision, directe ou indirecte, des catégories d'actants mis en jeu.

Cette position nous conduit à distinguer polysémie et polynotionnalité : la polysémie concerne les unités lexicales, tandis que la polynotionnalité concerne les dénominations, et donc, dans un domaine spécialisé, les termes. Cette distinction nous permet de sortir de l'impasse qui consiste à attribuer artificiellement des acceptions différentes à des prédicats tels que *inhibition*, *activation*... dans les situations où la signification lexicale est semblable, mais où les notions diffèrent en fonction des actants exprimés. Autrement dit, un dictionnaire axé sur le lexique devra s'efforcer de rendre compte de la polysémie des unités lexicales, ce qui peut être aussi laconique, pour les adjectifs relationnels que « *relatif à...* », ou à fournir, pour une unité prédicative, les différentes possibilités de structure actancielle et de régime. Par contre, un dictionnaire spécialisé rendant compte des notions devrait se concentrer sur l'explicitation des significations notionnelles et donc sur la polynotionnalité éventuelle des termes monolexicaux ou polylexicaux. Ainsi, il devrait expliciter clairement que *membrane cellulaire* peut renvoyer à deux notions distinctes.

Le raisonnement concernant la synonymie est du même ordre : nous proposons de conserver l'idée de synonymie pour les unités lexicales ayant des significations lexicales semblables, et d'ajouter au métalangage « conotionnalité », qui rend compte, pour deux termes distincts par leur forme, au sein d'une même langue, du fait qu'ils constituent deux dénominations d'une

²⁶ La question des noms de substance chimique représente un cas très particulier que nous ne traiterons pas ici en détail. Ces noms ressemblent, par certains côtés, à des noms propres (dans la mesure où une substance chimique constitue une instanciation d'une catégorie) et par d'autres, à de simples dénominations spécialisées (ils sont codés et leur fonctionnement discursif est celui du nom commun). De là à proposer que la catégorie des termes est elle-même prototypique, il n'y a qu'un pas que nous n'hésiterons pas à franchir!

même notion. Il faudra donc parler de « termes conotionnels » et non de « termes synonymes ». Pour éviter toute confusion, des termes appartenant à des langues différentes, mais renvoyant à la même notion, seront toujours dits « équivalents ».

En conclusion, nous pensons que l'amalgame des concepts et des métalangages issus de la lexicographie et de la terminologie est source de grande confusion. Les démarches de la lexicographie et de la terminologie sont fondamentalement différentes, mais elles n'en sont pas moins complémentaires. Il est crucial de disposer du métalangage et des concepts permettant de les distinguer, et d'aborder la terminologie dans une perspective cognitive, ce qui résoudrait les éternelles querelles opposant onomasiologie et sémasiologie. Les deux processus coexistent et se complètent, selon que l'on procède à un acte de dénomination ou que l'on analyse le terme, notamment à partir de son « milieu naturel », le discours. Dans la perspective de la remise en question des principes issus de la pensée de Wüster, il est nécessaire d'admettre au sein de la terminologie de nouveaux concepts, qui permettent de mieux décrire les particularités langagières des domaines de spécialité. Cette richesse nous paraît d'autant plus importante à cultiver que les conséquences en traduction sont extrêmement graves, la confusion entre unités lexicales et termes entraînant le plus souvent une traduction au mot-à-mot difficile à corriger. Enfin, la place de la terminologie dans les sciences du langage en dépend, surtout actuellement, où se révèlent des rapprochements de plus en plus marqués entre, d'une part, la terminologie et, d'autre part, le traitement automatique des langues, la construction d'ontologies et les sciences cognitives.

Remerciements

Nous remercions le Conseil de recherche en sciences humaines (CRSH) et le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC) pour leur appui au financement des travaux de recherche de Sylvie Vandaele (subventions). Mariana Raffo est récipiendaire de bourses de recherche (maîtrise) accordées par le CRSH et par le FQRSC.

Références

- Bally C. (1944), *Linguistique générale et linguistique française*, Berne, A. Francke.
- Béjoint H. (1993), La définition en terminographie, in Arnaud P., Thoiron P. (dir.), *Aspects du vocabulaire*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, pp.19-26.
- Béjoint H., Thoiron P. (dir.), (2000), *Le sens en terminologie*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- Boudreau S., Vandaele S. (2008 – sous presse), Un multi-outil adapté au parcours cognitif de l'étudiant en traduction spécialisée : application à la biomédecine, *Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire*.
- Collet T. (2000), *La réduction des unités terminologiques complexes de type syntagmatique*, Thèse de Doctorat, Montréal, Université de Montréal.

- Collet T. (2004), Esquisse d'une nouvelle microstructure de dictionnaire spécialisé reflétant la variation en discours du terme syntagmatique, *Meta*, Vol. XLIX, n° 2, pp.247-263.
- Conceição M. C. (2005), *Concepts, termes et reformulations*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon.
- Depecker L. (2000), Le signe entre signifié et concept, in Béjoint H., Thoiron P. (dir.), *Le sens en terminologie*, Lyon, Presses Universitaires de Lyon, pp.86-126.
- Diki-Kidiri M. (1998) Question de méthode en terminologie en langues africaines, *Revue française de linguistique appliquée*, Vol. III, n° 2, pp. 15-28.
- Dubuc R. (2002). *Manuel pratique de terminologie* (4^e éd. rév.), Brossard, Linguatech.
- Ducrot O. (1980), *Les mots du discours*, Paris, Éditions de Minuit.
- Gross M. (1981), Les bases empiriques de la notion de prédicat sémantique, *Langages*, Vol. 63, pp.7-52.
- Lakoff G. (1987), *Women, Fire and Dangerous Things – What Categories Reveal about the Mind*, Chicago, The University of Chicago Press.
- Hatim B., Munday J. (2004), *Translation – An advanced resource book*, London/New York, Routledge.
- Humbley J. (1997), Is Terminology Specialized Lexicography ? The Experience of French-speaking Countries, *Hermes – Journal of Linguistics*, Vol. 18, pp.13-31.
- Humbley J. (2001), Quelques enjeux de la dénomination en terminologie, *Cahiers de praxématique*, Vol. 36, pp.117-139.
- Kenny D. (1998), Equivalence, in Baker M. (dir.), *Routledge Encyclopedia of Translation Studies*, London/New York, Routledge, pp.77-80.
- Kleiber G. (1990), *Sémantique du prototype*, Paris, Presses Universitaires de France.
- Kleiber G. (2001), Remarques sur la dénomination, *Cahiers de praxématique*, Vol. 36, pp.21-41.
- Lyons J. (1977), *Semantics* (2 Vol.), Cambridge, Cambridge University Press.
- Maniez F., Thoiron P. (2004), Les groupes nominaux complexes dans le décodage et la traduction en langue de spécialité : quelles ressources lexicales pour l'apprenant en anglais médicale ?, *Revue de didactologie des langues-cultures et de lexiculturologie*, Vol. 3, n° 135, pp.327-346.
- Mel'čuk I. (2004a), Actants in Semantics and Syntax I, *Linguistics*, Vol. 42, n° 1, pp.1-66.
- Mel'čuk I. (2004b), Actants in Semantics and Syntax II, *Linguistics*, Vol. 42, n° 2, pp.247-291.

Mel'čuk I., Clas A., Polguère A. (1995), *Introduction à la lexicologie explicative et combinatoire*, Louvain-la-Neuve, Duculot.

Rastier F. (2007), Prédication, actance et zones anthropiques, *Texte / Textes et cultures*, Vol. 12, n° 3, p.1-20.

Rey-Debove J. (1971), *Étude linguistique et sémiotique des dictionnaires français contemporains*, The Hague/Paris, Mouton.

Rouleau M. (2001), La facture des principaux dictionnaires médicaux français : point de vue d'un traducteur, *Meta*, Vol. XLVI, n° 1, pp.35-55.

Roussarie L. (2008), Prédicat, *Sémanticlopédie – dictionnaire de sémantique*, Groupement de recherche 2521 CNRS « Sémantique et modélisation », <http://www.semantique-gdr.net/dico/index.php/Prédicat> (consulté le 28 mars 2008).

Temmerman R. (2000), *Towards New Ways of Terminology Description, the Sociocognitive Approach*, Amsterdam/Philadelphia, John Benjamins.

Tesnière L. (1966), *Éléments de syntaxe structurale* (2° éd. rév.), Paris, Éditions Klincksieck.

Touratier C. (1987), Valence verbale et intransitivation, in *Études de linguistique générale et de linguistique latine offertes en hommage à Guy Serbat*, Paris, Société pour l'Information Grammaticale, pp.405-416.

Thoiron P. (1996) Avant-propos, *Meta*, Vol. XLI, n° 4, pp.509-511.

Thoiron P., Arnaud P., Béjoint H., Boisson C. (1996), Notion d'"archi-concept" et dénomination, *Meta*, Vol. XLI, n° 4, pp.512-524.

Vandaele S. (2003), Être ménopausée ou pas, là est la question..., *Pharmaterm*, Vol. 14, n° 1.

Vandaele S. (2007), Quelques repères épistémologiques pour une approche cognitive de la traduction spécialisée – Application à la biomédecine, *Meta*, Vol. LII, n° 1, p.129-141.

Vandaele S. (2008 – sous presse), Les modes de conceptualisation du vivant : une approche linguistique, in Boucher F.-E., David S., Przychodzen J. (dir.) *Pour ou contre la métaphore ? Pouvoir, histoire, savoir et poétique*.

Vandaele S., Cole D. (2005), Le labyrinthe des nomenclatures anatomiques : quelques signes de piste, *Pharmaterm*, Vol. 16, n° 1.

Vandaele S., Lapointe L. (2006a), Le masque de la banalité : le champ sémantique de l'évaluation thérapeutique 1 – La pharmacologie classique, *Pharmaterm*, Vol. 17, n° 3.

Vandaele S., Lapointe L. (2006b), Le masque de la banalité : le champ sémantique de l'évaluation thérapeutique 2 – La pharmacognosie, *Pharmaterm*, Vol. 17, n° 4.

Vandaele S., Boudreau S., Lubin L., Marshman E. (2006), La conceptualisation métaphorique en biomédecine : indices de conceptualisation et réseaux lexicaux, *Glottopol*, Vol. 8, pp.73-94.